

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD476

présenté par
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« – la juste répartition de la valeur, le revenu des agriculteurs ainsi que leurs conditions de travail. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La garantie d'un revenu et de conditions de vie dignes pour les agriculteurs est une condition d'atteinte de la souveraineté alimentaire notamment en ce qu'elle garantissent l'attractivité du métier d'agriculteur.

Cet amendement donne sa juste place à la problématique du revenu des agriculteurs, de leurs conditions de travail et de la répartition de la valeur dans les objectifs des politiques publiques concourant à la protection de la souveraineté alimentaire. Cet amendement a été travaillé avec le Collectif Nourrir.